Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212900351-20260605-2026_027-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

N° 2026-027

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Sébastien ROPERS, 1er adjoint, remplaçant M. le Maire empêché.
Date de convocation : 22 mai 2026
Présents : Geneviève BIHEL, Jennifer BONNEFOY, Stéphanie BERGOT, Elise DUBOIS, Erwan JAN, Guillaume LÉAUSTIC, Jocelyn LE GUEN, Sylvie LE LOUARN, David MASSON, Matthieu MERCEUR, Sébastien ROPERS,

Excusé(es) : Martial CLAVIER (pouvoir donné à Sébastien ROPERS), Annie LE GUEN (pouvoir donné à Stéphanie BERGOT), Hervé LE GUEN (pouvoir donné à Sylvie LE LOUARN), Monique TANGUY (pouvoir donné à Elise DUBOIS)

Secrétaire de séance : Jennifer BONNEFOY

OBJET : Relevé des décisions du Maire dans le cadre des délégations confiées par le conseil municipal

Le conseil municipal a délégué au maire, en vertu de la délibération N° 2026-017 du 20 mars 2026 un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.
Dans ce cadre, le 1er adjoint présente ci-dessous des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal :

N° d'arrêté (décision)	OBJET	DATE
	4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans les limites des seuils au-delà desquels s'imposent les procédures formalisées	
34-2026	Prestation pour animation du spectacle de Noël 2026- Association Amis d'Halim- 1000 €	07/05/2026
36-2026	Remplacement d'un ballon d'eau chaude à l'école – La plomberie bretonne – 520.03 €	29/05/2026

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212900351-20260605-2026_027-DE

Le Maire de Coat-Méal :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée sur le site https://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
COAT-MEAL, le 05 juin 2026
Pour le Maire empêché
Sébastien Ropers
1er adjoint

